Tract No 4

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française

Eugène BELLUT

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

Monographie reproduite de LA REVUE DE L'ACTION POPULAIRE *de Reims, France, livraison du 20 juillet 1910*

2ième édition canadienne — 15ième mille

MONTRÉAL
BUREAUX DE L'A. C. J. C.
1075 est, rue Rachel, 1075
—
1915

Du même Auteur:

MONOGRAPHIES:

L'Association de jeunes ouvriers catholiques d'Autriche.
Le Centre Académique de Démocratie chrétienne du Portugal.
Association des Étudiants Croates.
Une Congrégation sociale de jeunes gens en Espagne.
L'Idée sociale dans les Corporations d'Étudiants en Allemagne.
La Fédération Nationale des Jeunes Gardes de Belgique.
L'Association de la Jeunesse Catholique Anglaise.
La Fédération de la Jeunesse Catholique Suisse.

Publiées par *l'Action Populaire*, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims, France.

UN LIVRE À LIRE:

Les organisations de jeunesse à l'étranger, par Eugène Bellut. — In-16 de XVI-226. Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette (1911). Prix: 2 fr. 50.

Remarquez le titre et, si vous êtes jeune ou ami de la jeunesse, ne manquez pas de prendre des renseignements sur les œuvres ou de lier connaissance avec les jeunes des autres pays. Ces pages charmantes, inspiratrices, c'est de l'histoire contemporaine, de l'histoire vécue hier et bien vivante encore aujourd'hui: elles ont été écrites après enquête sur place et à l'aide de documents de première main. Notre Association a l'honneur d'un chapitre non dénué d'intérêt. *Le Semeur* n'éprouve qu'un regret en face du volume; c'est de le recommander si tard; mais un tel livre voyage longtemps avant de revenir sur la table de rédaction. — *Le Semeur*, avril 1912.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

EN dehors et au-dessus de la tâche quotidienne, de la leçon à étudier ou de la page à écrire, il y a des devoirs plus généraux que les éducateurs ont mission de proposer à la jeunesse. Ce devrait être leur souci de saisir chaque circonstance favorable pour faire naître dans les âmes encore facilement émotives des préoccupations autrement généreuses qu'un examen à réussir ou un diplôme à conquérir.

L'Association catholique de la *Jeunesse canadienne* a jailli spontanément de l'âme et du cœur d'une poignée de jeunes, à peine sortis du collège. En réalité elle est la belle germination de semences jetées abondamment par des maîtres clairvoyants.

LES ORIGINES

C'est une fière race, la vieille race canadienne-française. Héritière des meilleurs de nos instincts, catholique jusqu'à la moelle des os, elle s'est développée pour ainsi dire sans soubresaut, dans le sens de ses traditions. Mais le Canadien s'est fait ses habitudes qui le distinguent nettement du Français contemporain. Tout naturellement, il admire dans la France du vingtième siècle ses merveilleuses ressources de vie, de générosité, d'art, d'apostolat: il ne voudrait plus d'une union politique avec elle, car il déteste franchement sa conception tyrannique de la liberté.

Pourtant, le Canadien n'a pas complètement résisté à la dépression générale. Au contact d'une autre race très entreprenante

et plus matérialiste, dans une atmosphère saturée de protestantisme, voire même sous l'influence de plus en plus envahissante des loges maçonniques, n'a-t-il pas décliné et ressenti les premières atteintes de l'anémie religieuse et nationale ? Un libéralisme fait de sous-entendus et de compromissions s'est infiltré dans les esprits. Aux moments décisifs, l'énergie pure et victorieuse a fait défaut. Et successivement on a vu, par exemple, l'usage officiel de la langue française rayé de la législation du Manitoba et du Nord-Ouest, et l'enseignement religieux restreint dans les écoles du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Avec un désintéressement trop prodigue, c'était abdiquer des droits acquis par une lutte de plus d'un siècle. C'était le génie de la race voué à la décomposition lente.

Mais une jeunesse se formait dans les collèges qui allait ressaisir le drapeau que d'autres mains ne portaient plus assez haut. Il y a dans la seule province de Québec une vingtaine de collèges catholiques affiliés à l'Université Laval, la grande Université de langue française. La minorité protestante a des écoles qu'elle gère à son gré. Les écoles catholiques, entretenues en partie par le gouvernement, en partie par les propriétaires fonciers, sont sous la haute direction du Conseil de l'Instruction publique. Ce conseil est composé des évêques et d'un nombre égal de laïques nommés et révocables par le gouvernement de la province.

Il est à peine nécessaire de le faire remarquer: avec un pareil système qui sauvegarde pleinement la liberté de l'enseignement, les écoles catholiques peuvent faire d'excellent travail. A son aise l'éducation y tend à faire des hommes de tête et de cœur: elle y fait des apôtres.

Car nous ne saurions appeler d'un autre nom ces jeunes élèves ingénieux dans le bien jusqu'à former entre eux une *Ligue intercollégiale* pour la propagande du drapeau du Sacré-Cœur. Dans ses plis vénérables, il dut frissonner d'aise à ces acclamations, le vieil emblème de Carillon, au bleu d'azur coupé d'une croix blanche, comme jadis l'ancien drapeau de France, — celui-là même qui flottait sur les voiliers de Cartier et de Champlain, quand ils remontaient le cours du Saint-Laurent.

D'ailleurs ces acclamations étaient moins des cris de victoire qu'un chant de départ pour la croisade nouvelle. Car peu après, le fondateur même de cette Ligue, Joseph Versailles, élève de philosophie au collège Sainte-Marie de Montréal, émettait l'idée d'une assemblée générale de jeunesse. Une parole tombée providentiellement dans la conversation avait fait éclater un désir trop longtemps

comprimé [1]. Et un dialogue très simple, mais décisif s'était engagé. «Père, voudriez-vous nous seconder; nous voulons faire un congrès pour fêter le drapeau du Sacré-Cœur et nous concerter sur les moyens d'affirmer mieux encore nos convictions patriotiques et religieuses.» La proposition avait l'allure franche. Et le Père comprit que la tentative dont il s'agissait allait à quelque chose de très généreux. Il ne donna pas son adhésion; il ne la refusa pas. Il se contenta de lui procurer des bienfaits discrets, assez pour qu'elle pût s'épanouir tout en restant elle-même.

On était au mois de mai 1903. Aussitôt, des appels furent adressés aux camarades. Les fêtes nationales de la Saint-Jean-Baptiste offraient aux élèves des divers collèges qui venaient de terminer leurs études, comme aussi aux membres de la Ligue intercollégiale pour la diffusion du drapeau «Carillon-Sacré-Cœur», une occasion opportune de se connaître et de s'unir. On les invitait au rendez-vous.

Des commentaires vibrants, émanés d'un même groupe, mais signés de pseudonymes multiples, furent insérés dans les journaux. Un petit organe, très répandu dans les collèges, *La Croix*, ouvrit ses colonnes aux propagateurs du mouvement. Au «coin des jeunes» chaque semaine, c'étaient des articles, des entrefilets provoquant à l'action, à l'apostolat national, réclamant l'organisation d'une Association, exposant les exemples des jeunesses catholiques étrangères, etc.

LE PREMIER CONGRÈS

Pour préparer le congrès, les organisateurs n'avaient que trois semaines. Au maximum, ils ne comptaient que sur une trentaine d'adhésions.

Ils furent une centaine à répondre à la convocation. Il en était venu d'un peu partout, de Marieville, de Saint-Hyacinthe, de Nicolet, de Joliette, de Trois-Rivières, de Chicoutimi et de Rimouski.

Et l'assemblée, tout naturellement, s'intitula «Congrès de la Jeunesse catholique canadienne-française». Pourquoi pas ? Sans doute ils n'étaient que quelques-uns encore. Mais l'élite est-ce la multitude ? Où est la supériorité de l'intelligence et du cœur, de la franchise du regard, de la santé, du caractère: là est vraiment le foyer régénérateur d'une nation.

---

1 Le 19 mars 1902, un jeune prêtre, M. l'abbé Chartier, très perspicace sur les périls qui cernaient les Canadiens français, semble avoir cherché à préciser que l'avenir de cette race était dans une jeunesse franchement catholique et parfaitement organisée: dans une Académie littéraire, graduant les sujets, il les avait fait converger vers le projet d'une «Ligue de Jeunesse catholique».

La réunion eut lieu dans une salle du collège Sainte-Marie. Seul, le R. P. Bellavance — qui devait devenir dans la suite le premier aumônier-directeur — y assistait, avec le rôle presque négatif de «Censeur».

D'abord l'assemblée se nomma un bureau. Une dizaine de travaux sur les trois questions soumises au congrès: la conduite personnelle, l'idée nationale, et les moyens d'action, furent lus, discutés et repris par des comités spéciaux chargés d'élaborer les résolutions.

Le même soir, après une conférence sur les moyens d'assurer un lendemain à l'œuvre ébauchée, le bureau de direction était transformé en comité permanent. Sa mission serait l'organisation immédiate d'une association.

D'ailleurs, pour faire connaître le mouvement et provoquer le recrutement, une plaquette, éditée en souvenir du premier congrès, était adressée à tous ceux qui devaient les premiers s'y intéressser, à commencer par les évêques. Les encouragements ne tardèrent pas à venir. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, assura les jeunes «qu'ils trouveraient toujours en lui un protecteur et un ami, et qu'ils pouvaient compter sur son entier dévouement à seconder leurs nobles aspirations». D'autres évêques donnèrent aussi leur bénédiction à l'œuvre commencée.

Ces sympathies étaient de nature à faire oser les moins confiants. Un referendum adressé par le bureau permanent, le 12 septembre, aux camarades de toutes les parties du Canada, manifesta nettement la décision à prendre. Le temps était venu de grouper les jeunes énergies en une Association organisée.

L'ORGANISATION

Pour répondre à ce vœu, une petite commisson de cinq membres fut chargée de préparer un plan de constitution. De suite elle se mit à la besogne. Rédigée, cette constitution fut soumise à Mgr l'archevêque de Montréal. La réponse fut une magnifique lettre d'entière et chaleureuse approbation. Désormais l'Association pouvait se présenter non comme un projet seulement, mais comme une réalité.

Le 13 mars 1904, le comité permanent recevait le rapport de la commisssion. Immédiatement on passait à l'élection d'un comité d'administration: il était chargé du recrutement des membres et de préparer le prochain congrès. Il se composait ainsi:

Président: Joseph Versailles; — Vice-présidents: Henri Bernard, Henri Renaud; — Secrétaire: Albert Benoît; — Trésorier: Edmond Hurtubise; — Secrétaires-correspondants: Armand Dugas, Ernest Roby.

Partout et chez tous, l'Association de la Jeunesse catholique reçut un bienveillant accueil. Les encouragements de l'épiscopat se succédèrent. La presse elle-même ne se fit pas marâtre jalouse: elle ne chercha point à la décourager par un silence obstiné. De grands quotidiens, des revues la saluèrent avec des appréciations trop nettes pour ne point venir d'une sincère conviction.

D'autre part, on dut en convenir, le referendum de septembre n'avait pas été une manifestation d'emballement. Ceux-là mêmes qui avaient demandé la formation immédiate de l'Association, se présentèrent en masse pour faire leur devoir.

Une des préoccupations du conseil central devait être la préparation d'un second congrès. Ce serait véritablement le Congrès de l'Association. Il serait purement pratique. Car il devenait nécessaire de discuter au plus tôt l'esprit et les méthodes à adopter, de préciser les moyens de propagande et d'action.

LE DEUXIÈME CONGRÈS: SES RÉSOLUTIONS

Le congrès fut fixé aux 25, 26 et 27 juin. Et le manifeste suivant qui résumait toutes les aspirations des jeunes, fut lancé, reproduit, commenté par tous les journaux de Montréal, et par la plupart des journaux de province.

CAMARADES,

L'avenir de notre race sera ce que nous l'aurons fait.

C'est notre devoir sacré de lui donner nos énergies, car son triomphe et sa gloire doivent être faits de nos efforts et de nos sacrifices.

Pour que cette œuvre de nos vies soit efficace et durable, il faut serrer nos rangs, briser la routine des vieilles divisions de partis, nous appuyer les uns sur les autres dans une franche camaraderie et une chrétienne fraternité; il faut nourrir ensemble nos esprits des mêmes études des grands intérêts qui nous réclament; puiser à la même vie du Christ la même intense passion de dévouement et d'apostolat social, couronnement terrestre du vraie et complet catholicisme.

C'est pour cela que vient de se fonder, avec la bénédiction de l'Église, l'Association de la jeunesse canadienne-française. C'est elle qui convie aujourd'hui la jeunesse canadienne-française à se liguer pour les saintes luttes de l'avenir.

Dans un congrès qui aura lieu à Montréal, les 25, 26 et 27 juin courant, elle veut exposer aux jeunes gens de bonne volonté son esprit, ses méthodes et ses aspirations.

Dès aujourd'hui, elle fait appel et ouvre ses rangs à ceux des jeunes Canadiens français qui croient au catholicisme et à son efficacité universelle pour le bien des individus et des sociétés, à la race canadienne-française et à sa mission providentielle; à ceux qui ont conscience des dangers que courent et notre foi

catholique et notre race canadienne-française, et qui se sentent *en vérité* le courage de se préparer à combattre pour le triomphe de l'une et de l'autre.

Sachons prendre conscience des généreuses aspirations qui s'éveillent au fond des âmes. Ayons à cœur d'imprimer à nos vies une saine et vigoureuse poussée vers les hauteurs sereines où s'élabore le triomphe des causes saintes de la Patrie et de la Foi, dans la fraternité chrétienne et la vraie liberté.

L'Association catholique
de la Jeunesse canadienne-française.

Il serait long de reproduire fidèlement la physionomie de cet inoubliable congrès national, peut-être le plus important par l'intérêt majeur des questions qui y furent traitées. Pour en fixer les traits essentiels, il faudrait rapporter avec le texte des rapports des quinze groupes déjà existants, l'analyse des discussions loyales et fécondes. Enregistrons pourtant quelques-uns des vœux adoptés par la Commission d'étude. Ils sont comme la cristallisation de l'idéal que l'Association propose à ses membres.

1° Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'elle doit, pour cette fin, garder son caractère distinct de celui des autres races.

2° Ils croient que la race canadienne-française possède des aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation, et que c'est aux Canadiens français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3° Ils croient que c'est dans le sol du pays que leur patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région.

4° Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître légitimement l'autonomie du Canada et de lutter avec énergie contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation, quelle qu'elle soit.

5° Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens français de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie.

6° Convaincus que c'est sur le terrain social plutôt que sur le terrain politique qu'il y a espoir d'aider au groupement des forces nationales; convaincus que la vie politique ne doit être que l'efflorecsence de la vie sociale, les membres de l'Association affirment leur intention de concentrer tous leurs efforts à se préparer à une action sociale mise au service des intérêts de leur patrie.

7° Ils tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme,

c'est-à-dire un catholicisme vécu par l'individu et par la société, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société.

8° Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attaché à sa fidélité catholique, qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

9° Ils professent en conséquence la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Église et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège. Ils se placent sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. S.S. les Évêques, à qui ils reconnaisent la haute direction de leurs efforts et dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

10° Désireux de s'inspirer dans leurs travaux des doctrines infaillibles de l'Église, ils étudieront avec soin les documents pontificaux: *Rerum novarum*, *Graves de communi*, *Affari vos* et le *Motu proprio* de Pie X sur l'action populaire chrétienne.

11° Convaincus que la formation morale est la racine indispensable du vrai dévouement, ils s'engagent à la pratique franche et ouverte de leurs devoirs religieux. Dans leur conduite privée et publique, ils s'appliqueront à sauvegarder l'honneur et le prestige de l'Association. En particulier, ils croient de leur devoir de se liguer pour prévenir l'intempérance et tout ce qui pourrait porter atteinte à leur réputation d'honnêteté et de moralité.

12° Convaincus que l'acquisition de la science est la condition indispensable de l'action sociale sérieuse, à laquelle ils ambitionnent de se préparer, ils veulent former une véritable ligue d'étude et acquérir la notion exacte des intérêts qu'ils auront à défendre.

13° Au premier rang de leurs études, ils placent celle de la question religieuse, base de toutes les autres.

14° Immédiatement après elle, ils inscrivent en tête de leur programme la question nationale étudiée au point de vue canadien-français à la lumière des enseignements de notre histoire.

15° Ils veulent s'appliquer à l'étude des questions sociales qui intéressent davantage notre société et approuvent le programme publié par l'Association et renfermant les questions suivantes: éducation, agriculture, colonisation et la question ouvrière.

.....

16° Pour faciliter l'acquisition de ces connaissances, ils adoptent et recommandent de toutes leurs forces la méthode des cercles d'études. C'est pourquoi ils émettent le vœu que chaque groupe organise le plus tôt possible un de ces cercles, et que MM. les directeurs des collèges encouragent la formation de cercles d'études dans leurs institutions.

.....

Telle fut l'œuvre du congrès de 1904. Pendant trois jours, toute l'élite de la jeunesse canadienne s'était coudoyée, avait prié avec le même cœur, étudié et pris conscience de devoirs nouveaux. Elle allait marcher à l'action, très courageuse, emportant la parole

désormais historique que venait de prononcer, comme épilogue à ces fêtes, Mgr l'archevêque: «Ces jeunes gens viennent peut-être, à leur insu, d'écrire une des belles pages de notre histoire.»

Nous voici loin déjà des timides essais tentés au début. La lente infiltration de leurs idées et l'entraînement de l'exemple ont éveillé, chez les jeunes de tous les collèges, classiques et commerciaux, des vocations d'apôtres.

LES CERCLES D'ÉTUDES

Vocations nombreuses! Lors du premier congrès de Montréal, si d'autres groupes existaient, un seul cercle fonctionnait avec la régularité désirable: le cercle Saint-Louis. En juin 1905, quand eut lieu le second congrès, 14 cercles étaient régulièrement établis et l'Association comptait 580 membres.

Un an après exactement (juin 1906), ils étaient 850, et 25 cercles étaient affiliés à la Fédération. Pendant l'année 1907, dix nouveaux cercles s'organisèrent. Aujourd'hui l'A. C. J. C. compte environ 1,400 adhérents répartis en 37 cercles. La plupart des grandes institutions ont maintenant leur section. En dehors des collèges, outre les deux groupes universitaires, il existe encore sept cercles d'études qui fonctionnent avec succès.[1]

Conformément au vœu du Conseil fédéral du 26 juin 1908, quiconque veut devenir membre de l'Association de la Jeunesse canadienne-française doit signer une formule ainsi conçue:

«Après avoir pris connaissance des statuts et règlements de l'A. C. J .C., après m'être instruit du but qu'elle poursuit et des principes qui l'inspirent, je soussigné....., demande à être inscrit au nombre des membres de l'A. C. J. C.

«Je déclare être catholique et Canadien français. Je déclare vouloir me conformer aux règlements de ladite Association, et travailler, par les moyens qu'elle propose, à la réalisation de son œuvre.

«Je m'engage, en particulier, à toujours mettre les intérêts de la foi catholique et de la race canadienne-française au-dessus des intérêts d'un parti politique quelconque.»

Est-ce à dire qu'il suffit de parapher une formule, ou même d'arborer la Croix de Malte, brodée de fleurs de lis et d'érable [2] pour faire partie de l'A. C. J. C. ? Nous le verrons plus loin; ce n'est pas une formalité extérieure qui unit les membres de l'Association; c'est quelque chose de plus vivant et de plus élevé: c'est l'effort commun vers la réalisation d'un même idéal.

---

1 L'A. C. J. C. compte en 1915 quatre unions régionales et 75 cercles, dont 53 hors des collèges.—*Note de l'éditeur.*

2 L'Insigne de l'A. C. J. C. est une Croix de Malte, dans laquelle l'artiste a serti une image du Sacré Cœur encadrée de fleurs de lis et d'érable. En saillie, les quatre lettres de l'A. C. J. C. et sa devise: *Esto vir.*

LE RECRUTEMENT

Si bien que l'Association ne songe pas à enrôler la masse. Les traditions nationales, tout jeune Canadien doit les respecter, les vénérer au-dessus de n'importe quelle grandeur, les aimer et baiser dans la poussière leurs empreintes glorieuses de souvenirs. Ce n'est pas assez. Quand il les voit amoindries ou méconnues, il doit les ressaisir, les faire passer dans son âme et leur vouer un culte qui les replace sur les autels, Toutefois, la masse est-elle capable de ces nobles ambitions ? Peut-être. Mais à une condition: c'est qu'une élite, faite de force, de lumière et de vie agissante, entraîne la masse. Et c'est pourquoi l'Association de la Jeunesse canadienne ne veut être, suivant le mot d'ordre de Mgr l'archevêque de Montréal, qu'un «bataillon d'élite». C'est assez pour donner à toute une génération l'élan vigoureux et sûr vers la lutte pour la foi et la patrie, la poussée libératrice vers la réalisation de l'idéal catholique qui doit être l'idéal canadien-français.

Du reste, l'A. C. J. C. se restreint aux seuls *Canadiens français*. D'aucuns, il est vrai, sont d'origine différente, mais ne sont plus étrangers que de nom: ils ont même langue, même éducation, mêmes aspirations françaises. Pour ceux-là le *Comité central* ou le *Conseil fédéral* devait faire des exceptions. Avant tout, l'Association se garde du danger des enrôlements irréfléchis.

Pourtant, les individualités capables de fournir les éléments d'une élite sociale se rencontrent partout et dans toutes les conditions. Ce n'est pas seulement parmi les bacheliers d'aujourd'hui que se rencontreront les influents de demain. Donc l'A. C. J. C. estime qu'elle doit se mettre en contact intime avec tous les milieux sociaux.

Le groupe lui-même ne sera pas un type rigide: il devra s'adapter aux contingences du milieu. Ici, il sera uniquement cercle d'études; là, il débordera ce cadre pour créer des sections de propagande, des caisses d'épargne, comme le cercle Pie X, etc.; ou encore, tel groupe sera spécialement composé des élèves des collèges, tel autre sera un groupe rural. Montréal a plusieurs cercles mixtes d'employés de bureaux, de commis, d'ouvriers, même d'avocats et de médecins.

Le Comité fédéral est le lien et l'auxiliaire des groupes. A leur fondation, il a souvent pris une large part. Ce n'est pas pour les tenir en tutelle. Au contraire, sans supprimer leur autonomie, il ajoute aux avantages de leur vie particulière ceux d'une vie très large, commune à tous les groupes. En mettant sans cesse chaque unité au courant des efforts de tous, il prévient la torpeur, infuse de la vie: sans lui, plus d'un groupement n'aurait de réalité que sur le catalogue.

Mais, dans ce vaste ensemble qu'est la Fédération de la Jeunesse canadienne, rien d'administratif et de conventionnel. Qu'avait-on à gagner au formalisme de parade ? Mieux valait ne pas sacrifier aux exigences centralisatrices qui auraient fait d'une œuvre de spontanéité une cohésion illusoire d'effectifs numériques. Et puisqu'il fallait pourtant une organisation, on s'inspirerait d'un large esprit de liberté, qui laisserait à chaque groupe le champ ouvert à toutes les initiatives.

En sorte que l'organisation de la Jeunesse catholique canadienne se rapproche singulièrement de celle de la Jeunesse catholique française. Serait-ce que des aspirations identiques se rencontrent d'instinct dans la recherche des moyens nécessaires à leur épanouissement ? Ou faut-il en voir la cause dans les délicates attentions d'une Providence qui devait amener les deux Associations à fraterniser comme fils d'une même mère ? L'enthousiasme avec lequel, au Congrès de 1908, fut accueilli M. Gerlier, le délégué de l'Association française, autorise les meilleures interprétations.

Du reste, l'Association canadienne, tout en profitant des longues expériences et des résultats acquis, a su se donner une note très personnelle. Et nous n'avons pas de peine à la relever dans le programme d'études qu'elle adjoint à ses statuts dès la première heure, comme s'ils devaient en être l'âme informante. Questions religieuses, nationales, sociales, la famille, l'État, la colonisation, le commerce, l'industrie, etc.: la conception en est vaste. Elle jette des clartés sur l'état actuel du Canada, ses aspirations, ses besoins, etc. Connaître la vérité dans ses divers domaines, en propager le culte et l'amour, créer des individualités robustes, aptes à la défense et à la conquête: tel est le but vers lequel il oriente les efforts.

Et grâce à la souplesse du type général, quelle variété d'efforts! Si chaque cercle d'études prie, agit, travaille sur la trame présentée par l'Association, quelle diversité dans le choix des travaux!

Même dans les moyens d'action, chaque groupe peut avoir ses méthodes. Ainsi, il en est qui ont préféré adopter la méthode parlementaire; d'autres, au contraire, y ont vu des inconvénients.

Très éclectique dans le choix des moyens d'étude, l'Association ne proscrit rien de ce qui peut la conduire à la fin qu'elle se propose. Elle pense que si le système parlementaire est une des méthodes propres à l'Association, tout aussi bien les travaux académiques, les exercices de diction et de déclamation, les essais littéraires, les représentations dramatiques, les séances avec projections lumineuses, chant ou musique, etc., sont de son domaine. Entre ces diverses méthodes d'instruction, [1] elle s'attache de préférence à celles qui ont le plus de valeur effective, à celles que la grande

1 Le Semeur, p. 125, décembre 1908.

école de l'expérience a démontrées plus sûres en elles-mêmes et plus efficaces dans leurs résultats.

***

« LE SEMEUR »

La naissance et le développement de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, les formes d'action qu'elle a adoptées, les difficultés morales et matérielles auxquelles elle s'est heurtée, l'organisation enfin qui, petit à petit, s'est constituée, fortifiée d'elle-même: tout cela méritait d'être connu, d'être chanté. Des écrivains se sont rencontrés parmi les jeunes, des poètes aussi au verbe suave et triomphant. Et *le Semeur* leur a ouvert toutes larges ses pages.

Par ses articles nombreux, variés et courts, tous d'une lecture facile, il jette chaque mois le grain qui lèvera. A ses amis de tout âge et de toute condition, à ceux qui s'intéressent à la jeunesse catholique ou désirent connaître ses aspirations et ses entreprises, il donne l'idée exacte et pittoresque de la vie de l'A. C. J. C.

Le premier bien et le premier devoir pour un jeune homme, c'est peut-être d'être jeune. Aux vrais jeunes, tout est jeune. La fraîcheur de leur âme se manifeste dans toutes leurs créations. Et c'est pour cela, sans doute, que *le Semeur* se présente exquis et délicat, avec sa couverture d'une blancheur de lis, éployant son titre en rose.

ÉCOLE D'ACTION

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne est une école d'action; elle agit dans le présent, elle va vers l'avenir. Et pourtant son idée première a été une idée de réaction. Il faut l'entendre. Le principe d'où elle partait, c'était la croyance à la possibilité de réveiller chez les Canadiens français la conscience nationale. Et son effort, le R. P. Bellavance, premier directeur de l'A. C. J. C., l'a magistralement caractérisé dans un article du *Semeur* (février 1908):

«Réaction contre l'apathie et l'indifférence générale au milieu des dangers indéniables pour la foi et la vie nationale, en face d'attaques menaçantes, d'ennemis toujours plus hardis. Réaction contre la course aux intérêts mesquins, par suite d'une dépression de l'esprit public livré à tout vent de doctrine, par suite d'un affadissement sensible du sentiment national et religieux.»

Ainsi, ce que l'on demande aux jeunes de l'A. C. J. C., c'est l'action forte, mais calme et sûre. S'ils veulent, par le rayonnement de leur influence, faire de leurs concitoyens un peuple éclairé,

jaloux de ses droits, un peuple vivant de la vie catholique dans son intégrale beauté, qu'ils s'exercent d'abord à une action réelle sur eux-mêmes. Et leur sincérité à vouloir la fin et l'idéal de l'Association se trahira vite par la pratique plus constante de la vertu, l'énergie à confesser leur foi religieuse et nationale.

Mais on n'arrive point à ces résultats par les chemins battus. Et ceux qui rêvent de sortir des chemins battus ont, avant tout, besoin de se constituer une forte vie intérieure. Pour garder toujours ou tout au moins retrouver constamment la ligne juste, impartiale, il leur est nécessaire d'échapper de temps en temps, aux sollicitations extérieures, aux entraînements des tendances et des partis, aux cris discordants qui déchirent l'air autour d'eux. Or, ce recueillement, où le trouver ? Comment établir le silence en plein tumulte ? D'autant qu'on le redoute souvent plus qu'on n'y aspire. C'est ce qui fait vraie la parole de Channing: «Il vit et meurt des multitudes d'hommes aussi étrangers à eux-mêmes que sont à nous les pays à peine connus de nom, mais qu'un pied humain n'a jamais foulés.»

Les jeunes de l'A. C. J. C. ne veulent pas plus s'ignorer eux-mêmes que méconnaître leur devoir. Et c'est pour apprendre l'un et l'autre qu'ils n'hésitent pas à prendre les moyens de s'affermir dans une forte vie intérieure. Dès cette année, en juin, ils ont eux-mêmes organisé *une retraite fermée*.

Se recueillir, c'est forger et fourbir ses armes à l'écart pour les reporter au combat avec une énergie nouvelle. Aussi la vie externe de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne se manifeste-t-elle dans un élan vigoureux. Faut-il rappeler les manifestations éclatantes qui ont marqué les fêtes du IIIe centenaire de la ville de Québec ? Toute une jeunesse groupée autour du drapeau national du Sacré-Cœur, gravissant le vieux rocher où Cartier et Champlain plantèrent la croix, il y a trois siècles, et là, au pied du monument du fondateur de la Nouvelle-France, jurant de rester fidèles au génie national, et proclamant la royauté de Jésus-Christ: quel spectacle! Et il ne s'agissait pas d'un patriotisme bruyant, phraseur et tapageur, mais d'un patriotisme vrai et actif, parce que conscient et réfléchi. La grande tradition d'héroïsme et de générosité qui résultait du passé, était assez de nature à élever l'amour instinctif du sol natal jusqu'à ces sentiments à la fois profonds et enthousiastes que l'on ne saurait longtemps contenir, et qui éclatent en transports de fierté et d'allégresse.

INITIATIVES: ENQUÊTES SOCIALES

D'ailleurs, à côté des démonstrations bruyantes, les jeunes de l'A. C. J. C. multiplient les initiatives pacifiques. Elles ne sont pas moins fécondes. Ainsi, quelques membres du cercle Pie X ont

tenté l'aventure d'une enquête sociale. Excellente méthode pour faire du travail pratique. Ils se sont adressés à des jeunes gens de 17 ans et plus, non mariés et travaillant pour un salaire. Et, quelque modestes qu'aient été les prétentions, quelque resserré qu'ait été le terrain d'expérience, un double résultat a été immédiatment atteint: recueillir les informations désirées, surtout inspirer le goût et le desir de l'épargne à un grand nombre de leurs camarades. Car leur rôle ne se bornait pas à poser de furtives questions. Pour obtenir soixante réponses satisfaisantes, ils ont dû causer de prévoyance et d'économie avec plus de cent jeunes gens, et les exhortations de quelques-uns des enquêteurs ne sont pas restées sans résultat.

Voici, en substance, les questions posées avec discernement:

1° Quel est ton salaire?

2° Combien mets-tu de côté par année?... par mois?... par semaine?....

3° Combien as-tu ainsi d'argent amassé?

4° Où mets-tu cet argent?... à la banque?... dans le commerce?...

5° As-tu une assurance?... Appartiens-tu à une société de secours mutuels?... à une association professionenlle?... En cas de maladie, sur quels secours peux-tu compter?...

6° Quelles causes te détournent de l'épargne?.....

Sans doute, plus d'une réponse serait falsifiée, beaucoup resteraient imprécises; pourtant on pouvait espérer arriver à une approximation. Elle est intéressante.

La somme du salaire des soixante jeunes gens interrogés, commis, ouvriers employés de bureaux, etc., s'élève pour un an à 26,535 dollars, [1] ce qui fait un salaire moyen de 442 dollars 25 par année, ou de 8 dollars 50 par semaine. Là-dessus ils épargnent 39 dollars 78 par année, ou un peu plus de 75 cents par semaine, soit 9 pour cent de leur salaire.

Six épargnent la moitié ou plus de leur salaire. Treize en épargnent le tiers ou plus, mais moins de la moitié. Onze en épargnent le cinquième ou plus, mais moins du tiers. Douze en épargnent moins du cinquième. La cause en est, pour deux, la pauvreté de leur famille; pour deux autres, l'exiguïté du salaire; pour huit autres enfin, le luxe et la prodigalité.

Dix-huit n'épargnent pas du tout: trois à cause de l'exiguité de leur salaire; six à cause de la gêne de leurs parents; les neuf autres à cause du luxe, des plaisira et du libertinage. Quelques-uns ne paient pas même leur pension.

Si l'on prend maintenant ceux dont les salaires sont les plus élevés, nous en trouvons vingt-deux qui gagnent 500 dollars et plus par année, soit une moyenne de près de 10 dollars par semaine. Cinq de ceux-là n'épargnent pas du tout;

1 Le dollar équivaut environ à 5 fr. 25 de notre monnaie.

six n'épargnent pas plus d'un dixième de leur salaire; trois en épargnent le quart, et deux plus de la moitié.

Parmi ceux qui n'épargnent pas, se trouve celui dont le salaire est le plus élevé de tous, 900 dollars.

La plupart de ceux qui épargent plus du cinquième de leur salaire, déposent leurs économies dans les caisses d'épargne, quelques-uns les engagent dans les sociétés à actions, un certain nombre font partie des sociétés d'assurances mutuelles.[1]

Sans parler de l'utilité immédiate qu'il y a pour les jeunes gens à se mettre ainsi en contact avec la vie réelle, ces enquêtes ont l'avantage de mieux leur faire sentir quelle doit être, au sein du mouvement général, l'orientation spéciale de leur propre action.

Non moins efficace a été l'entrée de la Jeunesse canadienne dans la «croisade antialcoolique». D'après la loi, au Canada, pour empêcher d'ouvrir un cabaret, il faut que l'opposition recueille la moitié plus une des signatures des électeurs de la commune. Désormais, il faudra compter avec les jeunes aussi. Ils sont les plus intrépides à faire campagne contre la multiplication des débits de boisson, allant à domicile recueillir des signatures. Le succès les encourage: tout récemment encore, ils viennent d'obliger une municipalité à refuser une licence pour un cabaret qui s'établissait à vingt pas d'une école.

Cela ne leur suffit pas. Leur ambition va plus loin. Il y a quelques mois, l'Association s'entendait avec la Fédération nationale des Dames pour organiser un mouvement en faveur d'une loi qui rendrait plus difficile encore l'octroi des licences.

En attendant la diminution progressive des débits de boisson, les membres de plus d'un cercle se les proscrivent pour eux-mêmes. C'est l'apostolat par l'exemple. Signalons notamment l'élan imprimé par le cercle Saint-Alphonse du petit séminaire de Nicolet. Après une conférence de Sa Grandeur Mgr Bruneault sur *l'alcoolisme* et le travail discret de l'aumônier-directeur, M. l'abbé Courchesne, les membres du cercle eux-mêmes eurent vite fait d'emporter la place d'assaut: les trois cents élèves du séminaire de Nicolet s'enrôlèrent généreusement sous la bannière de la Croix de Tempérance.

Voici les articles de cet engagement solennel. Jusqu'à l'âge de trente ans:

«1° Ne jamais faire usage de boissons fortes, telles que cognac, genièvre, rhum, whisky, excepté dans le cas de maladie.

2° Ne jamais offrir, ni fournir, ni accepter ces boissons dans les visites, les repas, les réunions de familles, les noces, les excursions de chasse, de pêche

---

1 Extrait du SEMEUR, oct. 1908. Art. de Arthur Saint-Pierre, président du Cercle Pie X.

ou autres, dans les voyages, dans les élections, enfin en aucune circonstance.

3° Rompre absolument avec la funeste habitude de *la traite;* n'aller jamais dans les buvettes ou débits quelconques de boissons enivrantes que pour de graves et légitimes raisons, et jamais pour y boire ou faire boire les autres.

4° Ne jamais favoriser de son vote ou de son influence l'octroi de licence pour la vente des boissons sans stricte nécessité, et sans avoir auparavant pris avis du curé de la paroisse.»

A ce sujet, *la Semaine Religieuse de Québec* à laquelle nous empruntons ces détails ajoute:

«Les élèves du séminaire de Québec ont pris, eux aussi, dans ces derniers temps, un engagement de tempérance. Sans doute, dans tous nos collèges, la jeunesse étudiante s'est engagée ou s'engagera à s'abstenir de tout usage des boissons alcooliques.»

Les jeunes de l'Association catholique canadienne-française ont-ils saisi tout entière l'immense portée de la campagne antialcoolique qu'ils mènent avec une si belle audace ?

L'A. C. J. C. ET LES ASPIRATIONS NATIONALES

Du reste ils ne reculent jamais dès qu'une cause demande leur concours. A plus forte raison quand il s'agit de la dignité nationale dont ils sont si justement, si impérieusement jaloux. On a pu s'en rendre compte dans la question de *la langue française.*

Le principe c'est que tous les services législatifs, administratifs et judiciaires devraient être régis dans les deux langues.

Naturellement cela ne veut pas dire que tous les fonctionnaires ou employés publics d'un bout à l'autre du pays devront parler l'anglais et le français; il y a des provinces comme la Colombie anglaise où le français serait peu utile; dans certaines parties de la province de Québec, au contraire, les fonctionnaires pourraient facilement se dispenser de connaître l'anglais.

Et cela ne veut pas dire non plus que tout le personnel de l'administration centrale à Ottawa devra savoir les deux langues.

Mais cela signifie que les chefs de service devront être en état de comprendre les deux langues, et que tous les représentants des pouvoirs publics qui, de par leurs fonctions, sont appelés à venir en contact avec les deux branches de la famille canadienne, devront être, soit par eux-mêmes, soit par des interprètes, en état de traiter avec le public.

En réalité les choses ne se passaient guère ainsi. Peu à peu les exigences s'étaient atténuées. La mauvaise volonté des uns, la passivité des autres créaient un dangereux compromis. L'A. C. J. C. se fit une mission de rappeler à la conscience des gouvernants les

droits imprescriptibles des Canadiens français. En mars 1908, elle prenait l'initiative d'un vaste pétitionnement au sujet de l'emploi du français à l'égal de l'anglais dans la province de Québec pour les services d'utilité publique, sous le contrôle direct ou indirect de l'État.

Cette tentative avait pour but de faire apparaître très manifestement le sentiment de la population canadienne à cet égard, et de hâter l'adoption définitive d'un projet de loi présenté en ce sens au Parlement.

Voici la teneur de cette pétition. Elle précise assez bien la situation trop peu connue de nos frères du Canada sur un point essentiel: celui de l'idiome national. Il y est dit:

«Considérant que *de droit* les langues française et anglaise sont sur un pied d'égalité, particulièrement dans la province de Québec;

Considérant que *de fait* dans les services d'utilité publique les compagnies et les employés négligent l'usage du français, souvent au grand ennui et au détriment de la majorité des citoyens;

Considérant que les remontrances et les doléances exprimées par les revues et les journaux sur ce déplorable état de choses ont été inefficaces;

Considérant enfin que, pour y remédier, un appel à la courtoisie des compagnies ne suffit pas, mais qu'il y faut joindre une loi qui les oblige;

Les soussignés demandent que:

1° Dans la province de Québec les compagnies de chemin de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone et les services publics soient tenus d'employer les langues française et anglaise dans toutes leurs communications avec le public...

2° Le Parlement spécifie une sanction pour toute contravention à l'article précédent.»

La demande ne renfermait rien que de juste et de raisonnable. Et les jeunes se mirent à l'œuvre. Le patriotisme fut éloquent: il fit surmonter tous les obstacles qui semblaient devoir se dresser devant cette manifestation d'impatience. Aussi bien ce fut un magnifique triomphe pour l'A. C. J. C.: ses membres recueillirent plus de 450,000 signatures.

Ce qu'il fait ajouter, c'est que ces 450,000 signatures ne sont pas restées tout à fait — comme il arrive trop souvent — impuissantes devant un sectarisme intransigeant. Jusqu'à un certain point, mais très réellement, elles ont forcé la main aux ministres et imposé aux Compagnies, dans les divers services d'utilité publique, v.g. les chemins de fer, etc., la reconnaissance pratique des droits du français.

L'A. C. J. C., ESPÉRANCE POUR L'AVENIR

L'histoire de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française est brève. Déjà elle est illustrée par des événements de toutes sortes: manifestations grandioses, témoignages de confiance et d'affection des chefs de l'Église et du Saint-Père lui-même, entreprises hardies, pacifiques victoires, extension progressive, mais organisation puissante, etc. Que parfois l'enthousiasme pousse aux exagérations: cela peut arriver. La pratique de la vie les corrigera.

Et c'est chose rassurante de savoir que des jeunes gens, à leur sortie du collège, au collège même, se proposent de pratiquer la vie; qu'ils la prennent très au sérieux; qu'ils comprennent clairement leur devoir social; qu'ils s'appliquent à découvrir, par l'étude et par la réflexion, les voies et moyens de l'accomplir; que leur jeune raison se réchauffe à ces sentiments, et que les vues de leur esprit ne sont point courtes, ni les aspirations de leur cœur limitées. La jeunesse canadienne a été séduite par un idéal. Elle a trouvé une raison de vivre dans l'effort vers un retour aux traditions pour en ressaisir l'âme et la faire vivre.

Par elle le Canada retrouvera les énergies de sa foi et la conscience de sa fierté nationale. Ce sont là des apanages de race.

C'est l'honneur de l'A. C. J. C. de ne pas les laisser tomber en déshérence.

«Rives des lacs glacés, forêts, plaines immenses
Vous pouvez témoigner de ses labeurs féconds,
Vous avez vu germer les célestes semences
Et vous voyez mûrir les splendides moissons.»[1]

Eugène Bellut

N. B. — Comme dans les ouvrages publiés en fascicules, on pourrait écrire ici: *La suite au prochain numéro*, car le travail de M. Bellut s'arrête en 1910, mais l'histoire de l'A. C. J. C. se poursuit. Le prochain numéro, c'est notre tract No 3, qui reproduit le superbe article de M. l'abbé L.-A. Groulx: *Ceux qui viennent* publié dans *la Nouvelle-France* de Québec, en septembre 1913, après notre Congrès des Trois-Rivières.—*Note de l'éditeur.*

---

1 A. Chossegros: *Le Semeur*, décembre 1908.

RECOMMANDÉS

Le Semeur. Organe de l'A. C. J. C. Revue mensuelle formant, chaque année, un volume de plus de 300 pages. *Abonnement:* $1. *Prime* aux nouveaux abonnés. *Adresse:* Le Semeur, 1075 est, rue Rachel, Montréal.

Statuts de l'A. C. J. C. In-32 de 56 pages. Prix: 6 sous.

Pour préparer l'Avenir, par le P. S. Bellavance, S. J., premier aumônier-directeur de l'A.C.J.C. In-16 de 146 pages. Montréal, 1914. Prix: 40 sous.

Appel aux Jeunes. Tract reproduisant le premier appel à la jeunesse canadienne en 1904. Prix: 5 sous la douzaine; 25 sous le cent; $1.50 le mille.

Projet de Constitutions d'un groupe de l'A.C.J.C. Prix: 2 pour 5 sous; la douzaine, 25 sous.

Ceux qui viennent, par l'abbé L.-A. Groulx. Prix: 5 sous; la douzaine, 50 sous.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, par Eugène Bellut. Prix: 5 sous; la douzaine; 50 sous.

La Discipline, par Oscar Hamel, président de l'Union Régionale Québecoise. Prix: 2 pour 5 sous; la douzaine, 25 sous.

Le Congrès de la Jeunesse à Québec en 1908. In-8 de 460 pp., illustré de nombreuses gravures. Prix: $1.15 franco.

Le Congrès de la Jeunesse à Ottawa en 1910. In-8 de 150 pp. Prix: 40 sous.

Étude critique de notre Système scolaire. In-8 de 200 pp. Prix: 50 sous.

L'A. C. J. C. Chansonnette par le R. P. Hermas Lalande, S. J., ancien aumônier général. Prix: 10 sous.

Insignes de l'A.C.J.C. Prix: 35 sous l'unité; $4.00 la douzaine.

Pour tous renseignements sur l'A. C. J. C., adresser:

COMITÉ CENTRAL DE L'A.C.J.C.

1075 est, rue Rachel, Montréal.

IMPRIMERIE DU MESSAGER. MONTRÉAL